



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/25
8 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS DE
L'EXECUTION DU POTOCOL DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 Décembre 2000

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2000 DU PNUE

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande l'approbation, par le Comité exécutif, d'une somme de 2 073 413 \$ US représentant des amendements à son programme de travail 2000 (approuvé par la vingt-neuvième réunion), avec des coûts de soutiens d'agence de 269 544 \$ US.

2. L'idée proposée dans les amendements du programme de travail 2000 du PNUE figure au tableau 1 ci-dessous:

Tableau 1
Amendements au programme de travail 2000 du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé US \$	Montant recommandé US \$
I. Préparation de programmes de pays:			
Angola	Préparation de programme de pays	60 000	60 000
Haïti	Préparation de programme de pays	60 000	60 000
II. Projets de renforcement Institutionnel:			
Comores	Renouvellement renforcement institutionnel	18 533	18 533
Congo	Renouvellement renforcement institutionnel	47 400	47 400
Congo, DR	Renouvellement renforcement institutionnel	88 620	64 540
El Salvador	Renouvellement renforcement institutionnel	66 900	66 900
Gabon	Renouvellement renforcement institutionnel	30 400	30 400
Georgie	Renouvellement renforcement institutionnel: Phase II	46 700	46 700
Honduras	Renouvellement renforcement institutionnel	72 820	44 000
Corée DPR	Renouvellement renforcement institutionnel – Phase III	95 040	95 040
Paraguay	Renouvellement renforcement institutionnel	44 200	44 200
III. Activités relatives aux PGF:			
Argentina	Formation dans le secteur d'entretien de la réfrigération (Phase III)	300 000	Sous examen
Argentina	Formations du personnel douaniers	175 000	Sous examen
Congo	PGF: Assistance à la communication de l'information	26 000	16 000
Congo	PGF: Formation douanière	80 000	69 400
Congo, DR	PGF: Préparation de projet	60 000	60 000
Jamaïque	Complément de programmes de formation douanière	29 000	(*)
Mongolie	PGF: Programme de formation des formateurs	70 500	65 970
Mongolie	PGF: Formation d'agents douaniers, inspectorat des SAO et personnel NOU	80 500	77 200
Pérou	Complément de programmes de formation douanière	29 000	(*)
Togo	PGF: Préparation de projets	60 000	Différé
Western Samoa	PGF: Formation de techniciens en réfrigération	48 800	44 500
Western Samoa	PGF: Formation de fonctionnaires douaniers et de personnel NOU	46 500	44 500
IV. Activités régionales/globales:			
Afrique francophone	Projet sous-régional d'harmonisation des mécanismes de législation et de réglementation, pour améliorer la surveillance et le control de la consommation des SAO	200 000	Sous examen
Asie de l'ouest	Atelier régional de technologie	100 000	Sous examen
Global	Activités habilitantes pour formation douanière	137 500	165 400
Sous-total:		2 073 413	suspens

Pays	Activité/Projet	Montant demandé US \$	Montant recommandé US \$
Frais de soutien d'agence:		269 544	suspens
Total:		2 342 957	suspens

(*) Ces deux projets ont été incorporés au projet global sur les activités habilitantes pour la formation des agents douaniers.

I. Préparation des programmes de pays

- (a) Angola (60 000 \$ US)
- (b) Haïti (60 000 \$ US).

3. Le PNUE propose d'assister les gouvernements de l'Angola et de Haïti dans la préparation de leur programme de pays. Conformément à la décision 22/24, les programmes de pays comprendront des éléments constitutifs d'un plan de gestion de frigorigènes (PGF).

Recommandation du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet ci-dessus ainsi que des fonds de soutiens d'agence y relatifs, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

II. Projets de renforcement institutionnel

- (a) Comores (18 533 \$ US)
- (b) Congo (47 400 \$ US)
- (c) Congo, DR (88 620 \$ US)
- (d) El Salvador (44 600 \$ US)
- (e) Gabon (30 400 \$ US)
- (f) Georgia (46 700 \$ US)
- (g) Honduras (72 820 \$ US)
- (h) Corée, DPR (95 040 \$ US)
- (i) Paraguay (44 200 \$ US).

5. L'annexe I à ce document comporte des descriptions des propositions des projets de renforcement institutionnel pour les pays ci-dessus.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat de Fonds recommande une approbation globale des susdits projets ainsi que des coûts de soutien d'agence y relatifs, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

III. Activités relatives aux PGFs

Argentine: Deux activités relatives aux PGF (475 000 \$ US)

- (a) Formation dans la secteur d'entretien de la réfrigération (Phase III) (300 000 \$ US)
- (b) Formation douanière (175 000 \$ US).

Toile de fond

7. Le PNUE a inclus les deux susdits programmes de formation, qui normalement font partie d'une proposition de projet de PGF. Les deux projets avaient été soumis à la considération de Comité exécutif à sa 30^e réunion. Le Comité avait alors décidé de différer les propositions de projets en attendant la prise d'une décision concernant les PGFs (décision 30/32). Par la suite, à sa 31^e réunion, le Comité exécutif a pris une décision sur les projets PGF (décision 31/48). Pour les pays gros consommateurs, le Comité a agréé, notamment, d'examiner les requêtes de financement pour la mise au point de stratégies à long terme dans le secteur de la réfrigération; que les décisions à venir sur le financement de la mise en œuvre d'une telle stratégie PGF devrait prendre en considération la priorité relative d'une planification du gouvernement national en matière de réduction des CFC dans le secteur de la réfrigération, et la disponibilité d'autres méthodes de s'acquitter des obligations du pays en matière de contrôle; et que, dans ce contexte, le Comité pourrait examiner si certaines activités souvent considérés comme faisant parti d'un PGF (tel que la formation de fonctionnaires douaniers) pourraient être commencées avant l'élaboration d'un PGF.

Objectifs des programmes de formation proposés

8. Les objectifs de programme de formation de techniciens dans le secteur de l'entretien de la réfrigération sont une formation aux bonnes pratiques professionnelles de quelque 3 000 techniciens (travaillant dans plus de 120 ateliers) pour l'entretien de différents types d'équipement de réfrigération (ménagers, commerciaux – y compris les supermarchés, les unités industrielles d'alimentation et le secteur agricole), et l'établissement d'un système de certification et de qualification pour les techniciens déjà formés, garantissant l'application des saines méthodes apprises durant la formation. Des activités spécifiques comprennent: établissement d'un programme de qualification et de certification pour l'entretien et la gestion des SAO; une nouvelle mise à jour des matériels existants de formation pour répondre aux besoins locaux; développement et mise en œuvre d'un cadre de réglementation, pour soutenir l'élimination des CFC dans le secteur de la réfrigération; et la surveillance et la présentation de rapports sur l'efficacité du programme.

9. Les objectifs du programme de formation douanière sont l'établissement d'un système de permis d'importation/exportation des SAO et la formation des fonctionnaires douaniers (inspecteurs, contrôleurs et policiers douaniers) pour leur permettre d'identifier les équipements utilisant les SAO et ceux qui ne l'utilisent pas. Un équipement de détection des CFC sera fourni. Le projet doit être mis en œuvre en trois phases comme suit: (i) deux ateliers de formation de formateurs (60 participants) une fois le système de permis relatif aux SAO prêt à être mis en place; (ii) douze ateliers (pour 360 participants) qui doivent être organisés par les formateurs

(d'une durée de huit mois); et (iii) évaluation des résultats des programmes de formation (durée : six mois).

Activités approuvées jusqu'ici dans le secteur d'entretien de la réfrigération

10. Jusqu'ici le Comité exécutif a approuvé les projets suivants en Argentine:

- (a) Formation dans la réduction des fuites, le contrôle des émissions, le recyclage et la gestion des frigorigènes non-CFC, dans la réfrigération domestique et commerciale et dans la climatisation à un coût de 40 000 \$ US, à titre de coopération bilatérale par le gouvernement de L'Australie (17^e réunion). Ce projet tendait à élaborer un programme de formation dans le contrôle des émissions et dans les équipements recyclés de réfrigération, à l'exclusion des unités de climatisation automobiles; et à l'identification des connaissances actuelles en matière de technologie de remplacement des SAO, des options de soutien en matière de politique générale et des domaines prioritaires pour la mise en œuvre des programme pilotes de formation.
- (b) Assistance technique et formation dans la conception sécuritaire des appareils ménagers et commerciaux de réfrigération fonctionnant aux hydrocarbures à un coût de 242 600 \$ US, à titre de coopération bilatérale par le gouvernement de Suisse (19^e réunion), pour la mise en œuvre de projets pilotes, comportant une conception sûre et économique d'appareils ménagers et commerciaux de réfrigération et l'adoption de normes de sécurité pour les installations de soufflage des mousses, utilisant le cyclopentane.
- (c) Un programme national de "formation des formateurs" aux saines pratiques de réfrigération, à un coût de 215 000 \$ US dans le cadre du programme de travail du PNUE (21^e réunion). Ce projet tendait à la tenue d'ateliers pilotes d'instruction pour un groupe essentiel d'industrie/organisations (240 stagiaires); à fournir des équipement de recyclage et de détection de fuite à ce groupe, avec ajustement du matériel existant de formation; surveillance et communications d'informations sur l'expérience du groupe essentiel en vue de concevoir la phase suivante; discussion des politiques de développement d'un plan de gestion pour la distraction des frigorigènes aux CFC; et promotion d'initiatives entre le gouvernement et les secteurs industriels en vue d'établir un programme de qualification et de certification pour les techniciens de l'entretien.

Commentaires

11. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements au PNUE sur la façon dont les deux programme de formation allaient être intégrés aux projets PGF pour l'Argentine. Il est prévu qu'à travers ce projet ce pays n'aurait plus besoins d'activités de formation pour les techniciens de la réfrigération et les fonctionnaires des douanes. Le PNUE a informé le Secrétariat que ces activités seraient intégrées entièrement dans un prochain projet PGF pour l'Argentine. Après la mise en œuvre du programme de formation pour les techniciens de la réfrigération, le gouvernement évaluera le besoin de poursuivre la formation. Il est prévu qu'aucune formation

supplémentaire ne serait nécessaire pour les fonctionnaire douaniers, parce que la formation sera institutionnalisée dans le cadre du travail des autorités douanières.

12. Le Secrétariat a fait part de sa préoccupation quant à l'utilité des machines de récupération et de recyclage pour les programme de formation, en prenant en considération que jusqu'à ce que le projet de récupération et de recyclage (en tant que composante d'un projet futur de PGF) vienne à échéance dans le pays (probablement dans 3 à 4 ans), les connaissances acquises par les techniciens de l'entretien au sujet des pratiques de récupération et de recyclage, grâce aux programme de formation, seraient déjà perdues. Le Secrétariat a suggéré que les programmes de formation devraient se concentrer d'avantage sur la détection et la réduction des fuites, plutôt que sur les pratiques de récupération et de recyclage. Le PNUE a informé le Secrétariat que le programme de formation comportait les opérations relatives à l'évacuation et au recyclage des frigorigènes, ce qui nécessiterait un équipement pour la démonstration de ces techniques aux techniciens de la réfrigération. L'équipement de recyclage est nécessaire pour fournir aux techniciens la connaissance voulue du fonctionnement de ces machines (si les conditions du marché sont favorables, les techniciens pourraient être intéressés à commencer leurs propres opérations de recyclage).

13. Prenant en considération les accords économiques et commerciaux entre pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), le Secrétariat a considéré qu'il serait plus effectif et plus durable d'avoir un programme de formation sous-régional pour les fonctionnaires douaniers de ces quatre pays, au lieu d'avoir des cours de formation séparés pour chacun d'eux. Le PNUE a avisé le Secrétariat que le projet sous-régional serait une bonne solution pour la coordination de contrôle du commerce portant sur les SAO (Le PNUE a inclus un projet régional tendant à harmoniser la législation et les pratiques douanières dans son plan d'activité de 2001). Cependant, le projet sous-régional ne serait guère efficace dans l'application de la législation nationale, s'agissant d'une législation spécifique à chaque pays.

14. Le Secrétariat et le PNUE ont aussi discuté des questions de coûts relatives à l'organisation locale (50 000 \$ US pour chaque programme de formation); de la question des consultants internationaux; et du résultat de l'évaluation et de la coordination des questions relevant des techniques et de la politique générale incluses dans les programmes de formation (60 000 \$ US y compris les imprévus). À cet égard le PNUE a fourni l'explication suivante:

- (a) La demande pour l'organisation locale comprend tous les coûts concernant la logistique de la mise en œuvre des projets de formation, à savoir les coûts d'organisation des ateliers (120 pour les techniciens de réfrigération et 14 pour les fonctionnaires douaniers), ainsi que les coûts de communication et de voyage;
- (b) Les techniciens de la réfrigération sont formés par des institutions professionnelles (comme le INTI, qui était déjà été utilisé pour la formation en phase II). Les fonctionnaires douaniers peuvent être formés dans leurs propres écoles de formation. Les deux projets de formation prendront en considération les institutions locales existantes de formation, et utiliseront leurs expertises et leurs installations pour la mise en œuvre de ces projets;

- (c) Le consultant international (20 000 \$ US) sera responsable de la conduite de deux ateliers de "formation des formateurs" vu le grand nombre des formateurs qui vont suivre le cours. Les coûts sont donc supérieurs à ceux des projets similaires pour les petits pays;
- (d) La demande d'évaluation et de coordination les question relatives à la politique générale et à la technologie, représente l'essentiel du travail du PNUE dans la mise en œuvre et le suivi du projet. Cela comprend notamment une définition détaillée des responsabilités pour chaque intéressé, la définition des caractéristiques des produits et des service a fournir; des directives aux gouvernements locaux et aux experts locaux au sujet de travail mené à l'échelon national; un examen et des commentaires portants sur les produits et les services fournis; la préparation et la réalisation de présentations ciblant des objectifs précis aux ateliers; le suivi et l'assistance relatifs aux activités a mettre en œuvre après les ateliers et la préparation de rapports sur l'accomplissement des projets. Toutes ces activités doivent être menées pour une période de trois ans.
- (e) Les coûts pour imprévus sont destinés à couvrir des situations imprévisibles qui ne sont couvertes par les fonds affectés à d'autres rubriques. Cependant le PNUE a convenu de ne pas réclamer ces coûts.

Recommandation du Secrétariat du fonds

15. Le Comité exécutif voudrait peut-être examiner les deux projets ci-dessus à la lumière de la décision 31/48 et de prendre en considération les commentaires du Secrétariat du Fondss.

Congo: Mise en œuvre du projet PGF (\$ US 106 000)

- (a) Assistance pour participation à l'information (26 000 \$ US)
- (b) Formation douanière (80 000 \$ US).

Toile de fond

16. En 1999, la consommation de CFC dans le secteur d'entretien de la réfrigération était estimé à environ 8.8 tonnes pour l'entretien des réfrigérateurs ménagers (5,5 tonnes), l'équipement commercial et industriel (2,7 tonnes) et les climatiseurs d'automobiles (0,6 tonnes). En outre, 0,5 tonnes de CFC-11 était consommée. Il est prévu que la consommation de CFC dans le pays augmentera jusqu'à 17,1 tonnes en 2000, à cause essentiellement de la réactivation de l'économie après les troubles civils dans pays en 1997 et 1998 (les gens commencent à réparer leur équipement de réfrigération endommagé durant la guerre; et le marché au Congo a commencé par ailleurs à être inondé de réfrigérateurs et de climatiseurs de seconde main).

17. Il y a près de 2 400 techniciens de réfrigération dans le pays travaillants dans 243 ateliers d'entretien de d'importances différentes, situés principalement dans la capitale et à Pointe Noire. Ces ateliers s'occupent de l'entretien et de réparation de l'équipement ménagers, commercial et industriel de réfrigération. Seuls 30 ateliers sont spécialisés.

18. La majorité des réfrigérateurs ménagers importés dans le pays sont nouveaux. Aussi, près de 30 pour cent des véhicules importés sont équipés d'une unité de climatisation fonctionnant au HFC-134a. Le prix officiel du CFC-12 est de 11,00 \$ US/kg et de 8,00 \$ US/kg dans le secteur informel; alors que le prix du R-502 ou du HFC-134a est de 28,00 \$ US/kg (officiel et informel).

Politique et législation

19. Une prohibition d'utilisation des SAO dans la production des appareils de réfrigération est en place depuis le 22 mars 2000 (609/MIME/CAB). Un projet de décret portant contrôle des importations des SAO et d'équipement utilisant des SAO, a été rédigé par un groupe interministériel coordonné par le bureau de l'Ozone. Ce décret est actuellement sous examen.

Projets déjà approuvés dans le secteur d'entretien de la réfrigération

20. Le Comité exécutif a approuvé à sa 20^e réunion un projet de récupération et de recyclage de frigorigènes, comprenant un programme de formation dans les pratiques de récupération/recyclage et a alloué 201 200 \$ US au PNUD pour l'exécution de ce projet. Celui-ci comprend un réseau de 79 unités de récupération et 2 centres de recyclage, 5 ateliers de formation de techniciens d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et un système de surveillance pour vérifier le montant des CFC récupérés et recyclés par chaque appareil de récupération et de s'assurer de la qualité du frigorigène recyclé. À travers une étude préliminaire entreprise par un responsable du bureau de l'ozone auprès de quelques ateliers ayants une machine de récupération, un total de 100 kg de CFC-12 avait été récupéré jusqu'à septembre 2000.

Sous-projets dans le cadre des PGFs

21. Le projet PGF propose l'élimination des SAO d'après le calendrier suivant:

CFC 11:	Élimination totale d'ici 2005
CFC 12:	25 pour cent de réduction d'ici 2001
	25 pour cent additionnels d'ici 2004
	35 pour cent additionnels d'ici 2007
	Élimination totale d'ici 2010

22. Le PGF comprend un programme de formation pour les fonctionnaires douaniers en vue de l'établissement d'un système de permis d'importation/exportation, qui comportera une familiarisation avec la législation et l'identification des SAO, et la communication d'informations sur les SAO et l'équipement fonctionnant aux SAO. Ce projet comprend également une demande pour des pochettes d'identification des SAO.

23. Le PGF comprend également un programme d'assistance technique pour une prise de conscience et une information tendant à assister à la mise au point de règlements concernant les SAO, à savoir les quotas d'importations, les taxes sur les SAO et l'équipement fonctionnant aux SAO, et les stimulants pour inciter à l'utilisation de l'équipement de réfrigération exempt de SAO, ces règlements sont encore sous examen à l'heure actuelle.

24. La proposition de PGF a également identifié un projet complémentaire de programme de récupération et de recyclage, actuellement en cours de réalisation par le PNUD, à un coût estimé à 157 400 \$ US. Le projet sera soumis à une future réunion du Comité exécutif.

25. La proposition PGF a également identifié une demande de préparation de projet pour le secteur des utilisateurs finaux, qui sera soumise à une future réunion du Comité exécutif, à un coût estimatif de 30 000 \$ US.

Commentaires

26. À la suite d'une demande du Secrétariat concernant les engagements et les responsabilités du Gouvernement du Congo de réaliser 50 pour cent de réduction des CFC d'ici 2005 et de 85 pour cent d'ici 2007 par rapport à la période de référence, tel que cela est requis par la décision 31/48, ainsi que les implications financières, PNUE a indiqué que le Gouvernement du Congo s'était engagé à l'élimination des SAO d'après le calendrier suivant: élimination totale du CFC-11 d'ici 2005; 50 pour cent de la consommation de CFC-12 d'ici 2004 et une réduction additionnelle de 35 pour cent d'ici 2007; ce gouvernement est également responsable de l'exécution totale du PGF et de sa contribution à l'élimination totale requise par le PGF. Comme le PNUE a dirigé le développement du PGF au Congo, et dirige également son projet de renforcement institutionnel il entreprendra de surveiller la mise en œuvre du PGF et de faire rapport au Comité exécutif.

27. Sur la base du niveau actuel de consommation dans le secteur de l'entretien et de sa distribution sous-sectorielle (principalement pour la réfrigération ménagère) et à la lumière l'équipement de récupération/recyclage déjà distribué dans le pays, le Secrétariat a signalé qu'une demande additionnelle d'un projet de récupération et de recyclage n'était pas justifiable. Le PNUE a indiqué que le projet additionnel de récupération et de recyclage se concentrerait davantage sur une formation de qualité, s'adressant à un plus grand nombre de techniciens, et sur l'établissement d'un centre de formation avec un équipement de base, plutôt que sur des machines additionnelles de récupération et/ou de recyclage. Le besoin d'un équipement additionnel de récupération et de recyclage serait évalué une fois que le projet actuel de récupération et de recyclage sera en plein fonctionnement.

28. Le Secrétariat et le PNUE ont discuté également des questions des coûts se rapportant à l'organisation locale d'ateliers douaniers (30 000 \$ US); à des consultants internationaux et le résultat de l'évaluation et de la coordination des questions se rapportant à la technique et la politique générale comprise dans le programme de formation (60 000 \$ US). En conséquence, il a été convenu d'ajuster les coûts des programmes à la lumière ces discussions (formations douanières ramenée de 80 000 \$ US à 69 400 \$ US et programmes d'assistance technique pour la prise de conscience et l'information, ramenés de 26 000 \$ US à 16 000 \$ US).

29. Le PNUE a également informé le Secrétariat que la demande d'assistance et de coordination de la politique générale et des questions techniques représente le principal travail de gestion du PNUE (qui n'est pas couvert par le soutien de l'agence), qui comprend : définition détaillée des responsabilités de chaque intéressé, définition des caractéristiques des produits et services; directives aux programmes locaux et aux experts locaux sur le travail accompli au niveau national; étude et commentaires sur les produits et les services; préparation et réalisation

de présentations ciblées aux ateliers; suivi et assistance en matière d'activités à déployer après l'atelier.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

30. Le Secrétariat, ayant pris en considération l'engagement du gouvernement du Congo, que grâce au projet de PGF, le pays sera en mesure de réaliser 50 pour cent de réduction du CFC par rapport à la période de référence, d'ici 2005 et 85 pour cent de réduction d'ici 2007, sans assistance additionnelle de la part du Fonds multilatéral (tel que cela est stipulé dans la décision 31/48), recommande une approbation globale des projets ci-dessus, ainsi que des coûts de soutien d'agence, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

RD du Congo: Assistance à la préparation du projet PGF (60 000 \$ US)

31. Le gouvernement de République Démocratique du Congo a soumis un programme de pays comportant une requête pour la préparation d'un projet PGF, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 27^e réunion. Le Comité, notant que par suite de la situation dans le pays, il a été impossible de collecter les données de la période de référence 1995-1997, pour déterminer conformité aux exigences de Protocole de Montréal et que la consommation de CFC dans le pays était élevée, a décidé d'approuver provisoirement le programme de pays du Congo Démocratique, sur la base du fait qu'il était entendu que les années de référence sur la consommation des SAO seraient présentées et que la situation serait ré-examinée dans le délai d'une année par le Comité exécutif (décision 27/81). Le Comité a également décidé de différer l'examen de la proposition de préparation d'un PGF, jusqu'à l'approbation finale du programme de pays pour la RD du Congo (Décision 27/39).

32. Selon la décision 27/81, le gouvernement de la RD du Congo a soumis son programme de pays révisé pour être examiné par le Comité exécutif à sa 32^e réunion. Le gouvernement de la RD du Congo demande également l'approbation de la proposition relative à la préparation du projet PGF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

33. Le Secrétariat de Fonds recommande l'approbation globale de la demande de préparation d'une proposition d'un projet PGF et des coûts de soutien y relatifs, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

Mongolie Mise en œuvre d'un projet PGF (151 000 \$ US)

- (a) Programme de formation des formateurs
- (b) Formation de fonctionnaires douaniers, et de personnel de l'inspectorat SAO et du BNO

Toile de fond

34. La réfrigération et la climatisation jouent un rôle important dans l'économie de la Mongolie: l'activité économique principale est l'agriculture et l'élevage. La plupart de l'équipement de réfrigération est basé sur le CFC-12 ou le HCFC-22. Toute perturbation dans la fourniture de frigorigène aurait un effet nocif sur ces industries et finalement sur l'économie du pays. Il est essentiel que les industries concernées planifient leur élimination des SAO dans les systèmes de réfrigération d'une manière coordonnée et en temps voulu. En conséquence, un soutien du secteur d'entretien de la réfrigération, par le truchement d'opérations pour contenir les frigorigènes, d'un usage efficace des SAO ainsi que de bonnes pratiques d'entretien, est essentiel. Pour cela l'équipement de réfrigération est critique.

35. En 1999, la consommation totale des SAO dans le secteur de réfrigération dans le pays était estimé à 20.6 tonnes PAO, pour l'entretien des équipements de réfrigération ménagers, commerciaux et industriels, et les unités de climatisation automobile.

36. Il y a 37 ateliers d'entretien et de réparation de réfrigération (situés principalement dans la région centrale), avec approximativement 225 techniciens. De grands ateliers d'entretien ont des techniciens qui ont acquis leurs connaissances au travail, et ont reçu une certaine formation formelle en Russie ou en Chine. Quand aux petits ateliers ils sont généralement pourvus de techniciens moins qualifiés, représentant environ 50 pour cent des techniciens du pays.

37. Le besoin d'un PGF découle d'une stratégie tendant à contenir, récupérer et recycler le frigorigène, approvisionner des stocks critiques pour 'le service de fin de ligne' à travers des techniques internes de conservation; formation de techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et à la technologie utilisant des produits de remplacement des SAO; et application de la législation dans le secteur de la réfrigération.

Politique générale et législation

38. Le gouvernement de la Mongolie a mis en vigueur le règlement No. 104 (23 juin 1999) relatif à l'importation, la vente et l'utilisation des SAOs. Les politiques déjà appliquées pour l'élimination des SAO sont: un code harmonisé pour les affaires douanières; un système de permis d'importation des SAOs et des équipements utilisant les SAO (en vigueur à partir le 1 janvier, 2000).

39. Le gouvernement a également identifié un besoin de prendre de nouvelles mesures politiques sur la limitation des importations et la mise au rebut des équipements de réfrigération fonctionnant aux SAOs; une exemption des droits d'importation sur l'équipement de recyclage des CFC et du HCFC; et des incitations économiques pour promouvoir l'utilisation des produits de remplacement des SAO.

Projets déjà approuvés dans le secteur d'entretien de la réfrigération

40. Le Comité exécutif a approuvé à sa 22^e réunion un projet de récupération et de recyclage de frigorigènes, comprenant un programme de formation sur les pratiques de récupération/recyclage, en Mongolie, et a alloué 68 000 \$ US à l'ONUDI pour son exécution. Le

programme de formation a été mis en œuvre et des machines de récupération et des pochettes d'entretien ont été livrées. Ce pendant, à cause de limitations budgétaires, le nombre des équipements livrés a été moins que celui contenu dans le projet original (25 machines de récupération et 25 pochettes d'entretien, à un coût de 46 000 \$ US).

Sous-projets dans le cadre du PGF

41. La proposition de PGF comprend un programme de formation pour les fonctionnaires douaniers et les inspecteurs environnementaux afin d'assurer une réelle application de la prohibition de l'équipement fonctionnant au CFC dans le pays, et pour donner aux fonctionnaires douaniers des démonstrations pratiques en vue d'améliorer la surveillance des SAO et de l'équipement fonctionnant aux SAO dans les ports d'entrée, pour la compilation exacte des données relatives aux SAO et pour prévenir le trafic illégal (programme à exécuter par le PNUE).

42. Le PGF comprend également un programme de formation des formateurs pour les techniciens de réfrigération afin de les familiariser aux saines pratiques de gestion, tendant à améliorer les pratiques d'entretien afin de prévenir le dégagement de CFC dans l'atmosphère, et de développer un réseau pour la diffusion des informations dans tout le secteur de l'entretien (programme à exécuter par le PNUE).

43. Le PGF a également un sous-projet relatif à l'équipement de récupération et de recyclage, outre l'équipement déjà livré par le truchement du projet ONUDI. Le sous-projet est actuellement en préparation et sera soumis à l'examen du Comité exécutif à une réunion à venir (le projet a été inclus dans le plan d'activité 2001 du PNUD).

Surveillance

44. Le bureau de l'ozone de la Mongolie sera responsable de la surveillance, de la coordination et de la mise en œuvre des activités de d'élimination proposées dans le PGF.

Commentaires

45. Le PNUE a informé le Secrétariat que le gouvernement de la Mongolie a été informé des implications de la décision 31/48 et a indiqué que le gouvernement s'était engagé à réaliser, sans autre demandes de financement pour le PGF, une réduction d'au moins 50 pour cent d'ici 2005 et de 85 pour cent d'ici 2007; et qu'une surveillance adéquate et une communication des données requises ont été également envisagées (ces engagements sont inclus dans le document du projet). Le PNUE a indiqué en outre qu'il est probable que la viabilité financière de tout projet de réadaptation d'un équipement de réfrigération dépendra des prix relatifs des CFCs et des remplacements des CFCs prévalant à l'époque.

46. Le PNUE a également informé le Secrétariat que la demande d'assistance et de coordination de la politique générale et des questions techniques (coût total de 30 000 \$ US représentent le principal travail de gestion de PNUE (qui n'est pas couvert par les coûts de soutien de l'agence), qui comprend: définition détaillée des responsabilités de chaque intéressé; définition des caractéristiques des produits et des services; directives au gouvernement et aux

experts locaux sur le travail à accomplir au niveau national; examen et commentaires des produits et des services; préparation et réalisation de présentations ciblées aux ateliers; suivi et assistance des activités à être mis en œuvre après l'atelier.

47. Sur une demande du Secrétariat concernant les responsabilités des agences d'exécutions dans la mise en œuvre générale du PGF, le PNUE a indiqué que le gouvernement de la Mongolie s'était engagé à se conformer au calendrier d'élimination, et est par conséquent responsable de la mise en œuvre d'ensemble du PGF et de sa contribution à l'élimination requise. Comme le PNUE avait la direction du PGF en Mongolie, et qu'il gère le projet de renforcement institutionnel, le PNUE entreprendra également la surveillance de l'exécution du PGF, et présentera un rapport sur l'exécution du PGF.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

48. Le Secrétariat du Fonds, ayant pris en considération l'engagement du gouvernement de Mongolie qu'à travers le projet PGF le pays sera en mesure de réaliser la réduction de 50 pour cent des CFC par rapport à la période de référence, d'ici 2005 et une réduction de 85 pour cent d'ici 2007 sans autre assistance de la part du Fonds multilatéral, comme cela est stipulé par la décision 31/48, recommande une approbation d'ensemble du projet de proposition ci-dessus, ainsi que des coûts de soutien d'agences, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

49. Le Comité exécutif souhaiterait peut-être également de demander au PNUD de coordonner les choses avec l'ONUDI (qui a exécuté le premier projet de récupération et de recyclage en Mongolie) pour la préparation du nouveau projet de récupération et de recyclage afin de maximiser l'efficacité et de prévoir tout double emploi.

Togo: Assistance à la préparation du projet PGF (60 000 \$ US)

50. Le gouvernement du Togo a soumis une demande de préparation d'un projet de PGF pour être examiné par le Comité exécutif à sa 29^e réunion. Le Comité a décidé que la question (concernant les propositions d'un projet PGF) pouvait être discutée par le groupe de contact des PGF, et qu'à la lumière des conclusions de ce groupe le projet serait renvoyé à une réunion prochaine du Comité exécutif sous réserve que le bureau de l'ozone soit reconnu comme fonctionnant effectivement (décision 29/43).

51. Le secrétariat a signalé que l'amendement au programme du travail 2000 du PNUE indiquait que la requête était sujette à la réception par le Secrétariat du Fonds, d'un rapport sur la mise en œuvre du programme du pays, qui ne lui était pas encore parvenu jusqu'à fin octobre 2000. En conséquence il apparaît que le bureau de l'ozone n'est pas encore en état de plein fonctionnement. Le PNUE a donc accepté de différer la proposition de projet.

Samoa occidentales: mise en œuvre du projet PGF (95 300 \$ US)

- (a) Formation des techniciens de réfrigération
- (b) Formation des fonctionnaires douaniers et du personnel BNO

Toile de fond

52. La réfrigération et la climatisation jouent un rôle important dans l'économie des Samoa occidentales: les secteurs prédominants de l'économie sont le tourisme et les pêcheries. Toute perturbation dans la fourniture de frigorigènes aurait un effet négatif sur ces industries et sur les gains du pays. Il est donc nécessaire que ces deux secteurs planifient leur élimination des SAO d'une manière coordonnée et à temps.

53. En 1999, la consommation totale de SAO dans le secteur de la réfrigération du pays était estimée à une tonne de CFC-12 et à 4.9 tonnes de HCFC-22 pour l'entretien de l'équipement de réfrigération ménagère, commerciale et industrielle et des unités de climatisation automobile. La consommation de HCFC-22 a augmentée de 3,0 tonnes en 1998 à 4,9 tonnes en 1999, car ce frigorigène a été utilisé pour réadapter l'équipement fonctionnant au frigorigène R-502.

54. Il y a environ 80 techniciens de la réfrigération dans le pays. Quelques techniciens ont reçu une formation formelle mais la plupart d'entre eux ont acquis leurs connaissances par une formation sur le tas. En 1992 et en 1996, l'Agence australienne d'assistance au développement institutionnel, et en 1998 le Programme australien d'outre-mer pour les services d'experts "limited", ont organisé des programmes de formation pour les techniciens de réfrigération. La plupart des techniciens qui ont reçu cette formation ont manifesté le besoin de suivre des cours techniques et pratiques en matière de récupération, de recyclage et de procédures de réadaptation.

Politique générale et législation

55. La loi sur les terrains, l'arpentage et l'environnement de 1989 prévoient la protection de l'environnement, y compris l'atmosphère. En ce qui concerne les questions de SAO, le gouvernement propose l'élaboration des politiques et des réglementations suivantes: prohibition d'achats des CFC par les individus non accrédités; prohibition d'importer et d'exporter un équipement de réfrigération et de climatisation automobile fonctionnant au CFC; réduction des droits d'importation sur les unités de récupération et de recyclage, afin de promouvoir le remplacement de l'équipement fonctionnant au CFC, durant les opérations d'entretien, là où cela est faisable; l'établissement d'incitations économiques pour promouvoir l'utilisation des produits de remplacement du CFC.

56. Le gouvernement des Samoa occidentales s'est engagé à prohiber l'importation des SAO d'ici le 31 décembre 2001. En conséquence le PGF assistera le bureau de l'ozone à éliminer les SAO dans le secteur d'entretien de la réfrigération.

Sous-projets dans le cadre du PGF

57. Le PGF comprend un programme de formation pour les fonctionnaires douaniers et le personnel du bureau de l'ozone, pour l'acquisition des dispositions nécessaires à l'application de la législation de protection de l'ozone, l'identification des SAO et de l'équipement fonctionnant aux SAO importés dans le pays, pour comprendre l'impact des SAO sur l'environnement et pour utiliser des codes de pratiques dans le secteur de la réfrigération (programme qui doit être mis en œuvre par le PNUE).

58. Le PGF comprend également un programme de formation des formateurs pour les techniciens de la réfrigération, pour les former aux bonnes pratiques de gestion, tendant à améliorer les pratiques entretien et à prévenir le dégagement des CFC dans l'atmosphère, et pour la réadaptation d'équipement fonctionnant au CFC.

Surveillance

59. Le bureau de l'ozone sera l'agence directrice, responsable de la mise en œuvre du PGF.

Commentaires

60. Le Secrétariat du Fonds a demandé des éclaircissements au PNUE sur le point de savoir si le gouvernement des Samoa occidentales avait été mis au courant des engagements, responsabilités et implications financières découlant de la décision 31/48 (c'est-à-dire des réductions de 50 pour cent des CFC par rapport à la période de référence d'ici l'an 2005 et de 85 pour cent de réduction d'ici l'an 2007; et si les sous-secteurs de réfrigération avaient tous été soigneusement évalués, et si un système de surveillance et de communications d'information sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs d'élimination, avaient été établi).

61. Le secrétariat du Fonds a également demander une explication de la requête de deux unités de récupération et d'équipements auxiliaires, à la lumière de la petite quantité de CFCs utilisés dans le pays. Le PNUE a, en conséquence, accepté de ne requérir qu'une seule unité.

62. Le PNUE a également informé le Secrétariat que la demande d'assistance et de coordination de la politique générale et à un coût total de 23 000 \$ US représente le principal travail de gestion du PNUE (qui n'est pas couvert par le soutien de l'agence), qui comprend : définition détaillée des responsabilités de chaque intéressé, définition des caractéristiques des produits et services; directives aux programmes locaux et aux experts locaux sur le travail accompli au niveau national; étude et commentaires sur les produits et les services; préparation et réalisation de présentations ciblées aux ateliers; suivi et assistance en matière d'activités à déployer après l'atelier.

63. Sur une demande du Secrétariat concernant les responsabilités des agences d'exécutions dans la mise en œuvre générale du PGF, le PNUE a indiqué que le gouvernement des Samoa occidentales s'était engagé à se conformer au calendrier d'élimination, et est par conséquent responsable de la mise en œuvre d'ensemble du PGF et de sa contribution à l'élimination requise. Comme le PNUE avait la direction du PGF aux Samoa occidentales, et qu'il gère le

projet de renforcement institutionnel, le PNUE entreprendra également la surveillance de l'exécution du PGF, et présentera un rapport sur l'exécution du PGF.

Recommandation du secrétariat du Fonds

64. Le secrétariat du Fonds, ayant pris en considération l'engagement du gouvernement des Samoa occidentales que, grâce au projet PGF, le pays sera en mesure de réaliser la réduction de 50 pour cent de CFC par rapport à la période de référence d'ici l'an 2005 et de 85 pour cent d'ici 2007 sans assistance supplémentaire de la part du Fonds multilatéral, que tous les sous-secteurs de réfrigération avaient été soigneusement évalués et que le gouvernement a établi un système pour la surveillance des progrès réalisés et la communication des résultats de cette surveillance, en vue d'atteindre les objectifs de l'élimination (tel que cela est prévu par la décision 31/48), recommande l'approbation globale des propositions de projets ci-dessus, ainsi que des coûts de soutien y relatifs, au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 ci-dessus.

IV. Activités Régionales et globales

<u>Afrique francophone:</u>	<u>Projet sous-régional relatif à l'harmonisation des mécanismes de législation et de réglementation pour améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation de SAO (200 000 \$ US)</u>
-----------------------------	--

65. Ce projet propose d'assister les pays d'Afrique francophone à élaborer, adopter et exécuter des mécanismes sous-régionaux harmonisés pour la législation et le réglementation des importations de SAO, et pour les programme de formation douanière; à encourager la coopération régionale entre les autorités nationales chargées de la réglementation et des autorités douanières; à encourager l'adoption de solutions locales; et à améliorer l'application des mesures de contrôle prévues par le Protocole de Montréal, en vue de se conformer complètement au Protocole.

66. Le projet sera mis en œuvre en coopération avec les organisations sous-régionales d'économie et de commerce de l'Afrique occidentale et centrale, de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Ce projet émane d'une demande directe reçue de la part des responsables de l'ozone des pays francophones d'Afrique, pendant l'une des réunions de leur réseau régional.

67. Le secrétariat du Fonds a signalé que les programmes de formations douanières (qui sont soit des projets indépendants soit des projets compris dans les propositions de projets PGF) ont été approuvés et dans certains mis en œuvre, dans la plupart des pays francophones d'Afrique. En conséquence, le secrétariat est d'avis que l'atelier sous-régional proposé pourrait être un double emploi. Subséquemment, le PNUE a avisé le Secrétariat qu'il avait soigneusement préparé le projet pour s'assurer qu'il ne comportait pas de double emploi et qu'il contribuerait positivement à un meilleur contrôle des SAO dans la région. Ce projet ne sera pas une duplication des programmes de formation douanière déjà approuvés (ou en voie d'être approuvés), parce que ces programmes se proposent de contrôler les SAO au niveau national. Les autorités douanières de la région coopèrent dans le cadre de deux organisations sous-

régionales de commerce, à savoir : l'Union économique et monétaire de l'ouest-Afrique (VÉMOA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CÉMAC). Le projet est conçu pour une mise en oeuvre régionale. Il mettra les puissants liens intra-régionaux économiques et commerciaux entre les pays de l'Afrique francophone au service d'un remplacement des efforts nationaux pour appliquer efficacement des systèmes de surveillance et de contrôle sur le commerce des SAO. En outre le PNUE a réduit les coûts relatifs aux consultants, aux communications et les autres coûts relatifs aux arrangements logistiques (151 500 \$ US au lieu de 200 000 \$ US).

Recommandation du secrétariat du Fonds

68. Le comité exécutif pourrait souhaiter d'examiner la requête du PNUE à la lumière des commentaires et observations ci-dessus.

Asie de l'Ouest: Atelier régional de technologie (100 000 \$ US)

69. Le projet consiste à accélérer et à améliorer l'élimination des SAO dans des pays sélectionnés, en y engageant le secteur privé à travers les industries les plus représentatives, en vue d'assurer une meilleure conformité régionale aux mesures de contrôle à venir en vertu du Protocole Montréal, et d'encourager les approches régionales et innovatrices tendant à réaliser cette conformité. Le projet émane d'une demande directe reçue de la part de la chambre Islamique de commerce et d'industrie. Approximativement 15 à 20 pays membres de cette chambre participeront à l'atelier. D'autres participants représenteront les industries consommant les SAO, ainsi que le secteur privé, les agences gouvernementales, les agences d'exécution, les agences bilatérales, le secrétariat de l'ozone et celui du Fonds multilatéral.

70. Le Secrétariat a signalé que cette activité pouvait être un double emploi, n'est pas entièrement qualifiée, et pourrait être répétitive, à la lumière de ce qui suit: (a) jusqu'ici le comité exécutif a approuvé 44 activités de mise en oeuvre d'activités régionales (y compris les réseaux régionaux) pour la promotion du Protocole de Montréal; (b) les pays membres de la chambre de commerce Islamique sont des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique; et ne sont pas tous des pays de l'article 5; (c) dans un certain nombre de pays de l'article 5 membres de la chambre de commerce islamique, la conversion totale de l'industrie qui utilisait des SAO a été achevée, la seule consommation restante étant celle des FCCs pour le secteur de l'entretien (dans certains pays, un PGF ou des éléments constitutifs d'un sous-projet d'un PGF sont en cours d'exécution); et (d) un nombre de pays de l'article 5 membres de la chambre de commerce islamique sont les pays à petit volume de consommation ayant un projet PGF en cours de mise en oeuvre.

71. Subséquemment le PNUE a informé le Secrétariat qu'il ne pensait pas que le projet constituait un double emploi, parce que les activités approuvées jusqu'ici n'ont visé que les fonctionnaires de l'ozone et les décideurs gouvernementaux. L'atelier proposé est parmi les premières initiatives à associer. Les organisations du secteur privé à l'effort global d'élimination. En outre l'atelier rassemblerait des intéressés du secteur pétrolier, qui est un important consommateur de CFC et de halons dans la région. Les 15-20 pays qui participeront à l'atelier seraient choisis en fonction de leur situation de confirmation du Protocole. Des pays autres que ceux de l'article 5 pourraient être impliqués pour contribuer aux aspects de politique générale et

techniques. Le PNUE a noté les commentaires de Secrétariat sur les PGF et la consommation restante, et a convenu de déterminer les cibles de l'atelier en conséquence. Cependant le PNUE croit qu'il reste plusieurs questions à résoudre dans l'élimination de la consommation dans le secteur de l'entretien de la réfrigération, surtout en ce qui concerne les PME. Les contributions et les idées du secteur privé pourraient être utiles à aider les pays à planifier leur élimination de la consommation restante dans ce secteur.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

72. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande du PNUE à la lumière des commentaires et observations ci-dessus.

Global: Activités habilitantes pour la formation douanières (137 500 \$ US)

73. L'objectif de ce projet est de faciliter la mise en œuvre de programmes de formation douanière, dans les PGF qui ont été approuvés par le Comité exécutif en fournissent l'équipement de détection des CFC requis pour une formation efficace, de départ et continue des fonctionnaires douaniers (5 unités par pays). Sans cet équipement, il y a une forte possibilité que les projets approuvés de formation douanière soient retardés et pourraient ne pas réaliser tous les objectifs proposés. Les pays bénéficiaires sont: Antigua en Barbuda, Bahamas, Bahrain, Bangladesh, Burundi, Côte d'Ivoire, Dominique, El Salvador, Gabon, Gambie, Guatemala, Guyane, Jamaïque, Niger, Pérou, Saint Kitts et Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenadines, et Trinité et Tobago.

74. Le secrétariat du Fonds a signalé que le nombre proposé de trousse de matériel d'identification des SAO devrait être évalué sur le nombre de points douaniers d'entrée dans chaque pays; le prix des trousse d'identification (1 000 \$ US par unité) est trop élevé comparé aux requêtes similaires déjà approuvés (600\$ US – 650 \$ US); et la requête pour une gestion du projet et l'assistance technique devraient être un élément composant des programmes de formation douanière déjà approuvés dans chaque pays. Subséquemment, le PNUE a fournis une liste des principaux ports d'entrée de chaque pays, où une trousse d'identification sera fournis (Antigua et Barbuda (3 unités), Bahamas (4), Bahrain (4), Bangladesh (10), Burundi (5), Côte d'Ivoire (8), Dominique (3), El Salvador (6), Gabon (6), Gambie (6), Guyane (6), Guatemala (16), Jamaïque (6), Niger (14), Pérou (16), Saint Kitts et Nevis (3), Sainte-Lucie (3), Saint-Vincent et les Grenadines (3), Trinité et Tobago (4). Le PNUE a également informé le secrétariat que le coût effectif d'une trousse d'identification était d'environ 900 \$ US. Le coût du projet a été ajusté en conséquence, passant de 195,500 \$ US y compris les projets indépendants pour la Jamaïque et le Pérou, à 165 400 \$ US.

Recommandation du secrétariat du Fonds

75. Le secrétariat du Fonds recommande une approbation globale du projet ci-dessus ainsi que des coûts de soutien d'agence, au niveau de financement indiqué au tableau 1 ci-dessus.

ANNEXE I

PROPOSTIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Comores: Renouvellement de renforcements institutionnels

Sommaire du projet et profil du pays			
Agence d'exécution			PNUE
Montant originellement approuvé	novembre 1997	(\$ US)	27 800
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)			18 533
Date d'approbation du programme de pays			novembre 1997
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)			3.2
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)			2.4
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)			2.5
Montant approuvé (\$ US)			102 604
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			52 019
SAO à éliminer (tonnes PAO)			-
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			-

1. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		\$ US
(a)	Préparation de programmes de pays	37 290
(b)	Préparation de projets	33 900
	Total:	71 190

Rapport périodique

2. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique contiennent ce qui suit : établissement du bureau de l'ozone (actif depuis 1998); formation pour les techniciens de la réfrigération aux bonnes pratiques d'entretien; formulation d'un programme de récupération et recyclage; formation de fonctionnaires douaniers dans les opérations d'identification et le contrôle des importations de SAO; établissement d'un mécanisme de contrôle de l'importation de l'équipement contenant des SAO (un décret présidentiel relatif à cela est en cours de ratification); fixation d'un quota d'importation des SAO; participation à des ateliers régionaux; préparation de rapports annuels aux Secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; déploiement d'activités pour la sensibilisation du public y compris la publication de brochures et de feuillets.

3. La préparation du projet pour la formation des techniciens de frigorigène a été retardée à cause de difficultés de communications dans le pays, et avec les agences d'exécution. En avril 2000, des renouvellement de contrat pour le personnel du bureau de l'ozone et l'ouverture d'un compte électronique a facilité les communications avec l'agence d'exécution et la réactivation du projet. La conformité à l'exigence du gel dépendra de la date à laquelle le projet pourra être exécuté, et de l'application de la législation.

Plan d'Action

4. Le plan d'action pour la prochaine période comprend : consolidation de la première phase du programme; détermination de quotas d'importations et de permis pour les SAO; mise en œuvre du projet PGF y compris une formation continue pour les techniciens et les fonctionnaires douaniers; amélioration des contrôles de l'importation des SAO; ratification du décret présidentiel relatif aux activités de sensibilisation du public (publications, brochures, feuillets, séminaire et ateliers de formation); et des rapports seront présentés aux ateliers régionaux.

Congo: Renouvellement de renforcement institutionnels

Sommaire du projet et profil du pays			
Agence d'exécution			PNUE
Montant originellement approuvé	juillet 1997	(\$ US)	71 100
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)			47 400
Date d'approbation du programme de pays			juillet 1995
Consommation de SAO indiquée au programme de pays (1993), (tonnes PAO)			33,9
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)			9,8
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)			12,1
Montant approuvé (\$ US)			360 606
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			249 905
SAO à éliminer (tonnes PAO)			19,0
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			-

5. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Préparation de projets	62 150
(b)	Assistance technique	227 356
	Total:	289 506

Rapport périodique

6. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: établissement du bureau de l'ozone et recrutement du personnel en dépit des interruptions causés par la guerre civile; élaboration d'une législation et d'un décret ministériel restreignant l'importation de SAO; exécution d'un programme de formation pour les techniciens de la réfrigération (20 techniciens ont été préparés comme formateurs et 100 ont été formés); exécution d'un programme de récupération/recyclage; publication du règlement 609 du 22 mars 2000, concernant l'utilisation des SAO pour l'équipement de réfrigération des industries; préparation d'un projet de décret sur les importations de SAO et d'équipement fonctionnant aux SAO (actuellement sous examen); développement d'un programme de sensibilisation du public y compris la célébration de la journée de l'ozone; communication des rapports de situation aux secrétariats du Fond Multilatéral et de l'ozone.

7. Le bureau de l'ozone est placé directement sous la juridiction du directeur général de l'environnement, qui relève directement du cabinet ministériel.

Plan d'Action

8. Le plan d'action pour la période suivante comprend: mise en place d'une législation sur l'importation des SAO et d'un système de quota; formation d'agent douaniers en matière de techniques d'identification; programmes de formation continue des techniciens en récupération et recyclage; création d'un comité rational de l'ozone; préparation de projets et identification des entreprises admissibles aux financements; envois réguliers de rapports aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone.

RD du Congo: Financement additionnel pour un projet de renforcement institutionnel

9. Le gouvernement de la RD du Congo a présenté un programme de pays comprenant une requête pour l'établissement d'un bureau de l'ozone, aux fins d'examen par le comité exécutif à sa 27^e réunion. Le comité avait décidé d'approuver le projet de renforcement institutionnel initialement pour une année, pour 32 270,\$ US, afin d'obtenir les données nécessaires pour l'achèvement du programme de pays et le préparation d'un plan de gestion des frigorigènes (décision 27/39).

10. Selon la décision 27/81, le gouvernement de la RD du Congo a soumis son programme de pays révisé, au fins examens par le comité exécutif à sa 32^e réunion. Le gouvernement de la RD du Congo a aussi demandé l'approbation d'un projet de renforcement institutionnel pour deux ans (puisque le financement pour une année avait déjà été approuvé).

11. Les principales responsabilités du bureau de l'ozone sont d'élaborer et de réaliser des programmes de sensibilisation du public, de mettre en œuvre les activités proposées dans le programme de pays, y compris l'assistance aux usagers des substances contrôlées dans la préparation et l'exécution des projets de conversion aux techniques de remplacement des SAO; d'assister dans la préparation du système d'imposition des importation/exportation et dans la structuration du secteur d'entretien de la réfrigération; l'envoi de rapports annuels au secrétariat de l'ozone sur la consommation des SAO conformément à l'article 5 du Protocole de Montréal et et au comité exécutif sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de pays.

El Salvador: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant originellement approuvé	mai 1997 (\$ US)	75 597
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		66 900
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)		296,3
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)		109,5
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		306,6
Montant approuvé (\$ US)		1 089 946
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)		834 700
SAO à éliminer (tonnes PAO)		59,0
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)		-

12. Les suivantes activités ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

	US \$
(a) Préparation de programmes de pays	39 550
(b) Préparation de projets	73 450
(c) Formation	87 010
(d) Assistance technique	468 300
(e) Projets d'investissement	346 039
Total:	1 014 349

Rapport périodique

13. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: création du bureau national de l'ozone, préparation de règlements sur le contrôle des importations de SAO; coordination des programmes de formation dans le secteur d'entretien de la réfrigération y compris l'opération de récupération et de recyclage, exécution de projets d'investissement dans les sous-secteur de la réfrigération domestique; envoi de données annuelles et de rapports périodiques aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; déploiement d'activités de sensibilisation du public et de diffusion d'informations.

14. Le projet de renforcement institutionnel a été intégré dans le plan d'action stratégique du gouvernement central, prévus par l'article 47(c) de la loi sur l'environnement, qui charge le ministère de l'environnement de coordonner les programmes nationaux pour protéger la couche d'ozone; la consommation et les importations de SAO sont réglementés par le règlement spécial sur le contrôle des SAOs.

Plan d'action

15. Le plan d'action pour la période suivante comprend: application des règlements concernant le contrôle et l'importation des SAO; formation continue des fonctionnaires douaniers; surveillance du projet de récupération et de recyclage du CFC-12 et des projets de réfrigération commerciale qui sont en voie d'exécution; rencontres avec les principaux importateurs de SAO; sensibilisation du public (activités de prise de conscience); envois de rapports aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone.

Gabon: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		UNEP
Montant originellement approuvé	mai 1997 (\$ US)	45 600
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		30 400
Date d'approbation du programme de pays		Mai 1997
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)		95,3
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)		10,3
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		10,3
Montant approuvé (\$ US)		484 962

Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)	111 209
SAO à éliminer (tonnes PAO)	12
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)	-

16. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

	US \$
(a) Formation	85 880
(b) Assistance technique	276 364
(c) Préparation de projets	22 600
(d) Préparation du programme de pays	39 550
Total:	424 394

Rapport périodique

17. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: création du bureau de l'ozone; compilation des données relatives à la consommations des SAO; préparation et exécution du projet PGF comprenant l'établissement d'une banque de données des importations, de la formation des fonctionnaires douaniers et de la formation des techniciens d'entretien de la réfrigération; élaboration de législation et de règlement concernant l'importation des SAO et de l'équipement fonctionnant aux SAO; publication d'une ordonnance du ministère des finances pour décourager l'utilisation des SAO; participation à des réunions y compris les réunion du réseaux régional; envoi de rapports annuels aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; application des programmes de sensibilisation du public.

18. Le bureau de l'ozone est sous la direction du ministère du cabinet; le plan d'action SAO est déjà intégré dans le processus de prise de décision du ministère de l'environnement.

Plan d'Action

19. Le plan d'action pour la période suivante comprend: réduction successive pour atteindre l'élimination totale des SAO conformément au calendrier établi; adoption et promulgation d'une législation; formation continue de formateurs aux bonnes pratiques de l'entretien dans le secteur de la réfrigération et pour les fonctionnaires douaniers; exécution continue du projet de récupération et de recyclage; envoi de rapports annuels aux Secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; et intensification des campagne de sensibilisation du public.

Georgie: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays			
Agence d'exécution			PNUE
Montant originellement approuvé	Novembre 1997	(\$ US)	70 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)			46 700
Date d'approbation du programme de pays			Novembre 1997
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)			24,9
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)			26,3
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)			22,5

Montant approuvé (\$ US)	389 678
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)	199 644
SAO à éliminer (tonnes PAO)	4,0
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)	-

20. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Formation	96 050
(b)	Assistance technique	214 528
	Total:	310 578

Rapport périodique

21. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: établissement du bureau de l'ozone; développement d'un système pour la collecte des données SAO; identification des options de soutien à l'industrie locale dans l'adoption de technologies exemptes de SAO ; négociations avec les autorités compétentes au sujet de la préparation de règlement; surveillance et introduction d'un système de permis des SAO; préparation et exécution d'un projet de PGF (en coopération avec l'association de réfrigération le la Georgie); exécution de programmes de formation pour les techniciens de la réfrigération dans la prestation de bons services et l'utilisation de l'équipement de récupération/recyclage; introduction d'un programme de certification pour les technicien de la réfrigération et supervision des opérations de récupération et de recyclage des frigorigènes; campagne de sensibilisation du public (vidéo sur les SAO pour la télévision, publication dans les journaux et les magazines environnementaux); envoi de données aux Secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone.

22. Le bureau de l'ozone, en collaboration avec d'autre ministères, est responsable des engagements du pays découlant du Protocole de Montréal. Le Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce est responsable de la délivrance des permis d'importation des SAOs; le Ministère des affaires intérieure pour la consommation des SAO dans le pays (les employés de ces ministères seront formés dans le cadre du projet d'application du système des permis pour les SAOs); et le Département d'état de la normalisation, la certification et la météorologie est responsable de l'accréditation et de l'inspection des organismes de certification des techniciens de la réfrigération.

Plan d'action

23. Le plan d'action pour la période suivante comprend: conformité aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal relative à la consommation de SAO; surveillance continue des importations de SAO par le département douanier et diminution des importations illégales de SAO par l'introduction de quotas d'importations; établissement d'une banque de données au sujet de la récupération et du recyclage des frigorigènes; coordination des projets dans les secteurs de l'entretien et de la réfrigération commerciale; application continue du système de certification pour les techniciens; création d'un centre de formation aux bonnes pratiques de prestations des services en matière de réfrigération; soutien à la recherche et aux développements de la production d'équipements utilisant des technologies exemptes de SAO; mise en œuvre de

programmes d'éducation sur la projection de la couche de l'ozone dans les écoles secondaires et dans les universités; publication d'articles dans les journaux et dans les magazines; communication des données aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone..

Honduras: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays			
Agence d'exécution			UNEP
Montant originellement approuvé	octobre 1996	(\$ US)	66 000
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)			72 820
Date d'approbation du programme de pays			Octobre 1996
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)			88.8
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)			380.6
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)			180.1
Montant approuvé (\$ US)			581 682
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			119 536
SAO à éliminer (tonnes PAO)			14
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			-

* y compris 292,1 tonnes PAO de BM.

24. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Préparation du programme de pays	45 200
(b)	Préparation de projets	61 713
(c)	Formation	122 323
(d)	Assistance technique	277 867
	Total:	507 103

Rapport périodique

25. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: conversion des industries utilisant les SAOs aux technologies exemptes de SAO surtout dans le secteur des mousse; mise en œuvre du projet de récupération et de recyclage dans la climatisation automobile; introduction d'un système de permis et d'enregistrement des SAOs; élaboration de législation et de règlement sur le contrôle, l'importation et l'utilisation des SAO (actuellement sous examen); envoi de rapports aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; établissement d'un inventaire de la consommation de BM et tenue de réunions avec les experts du secteur de la fumigation; développement d'un centre d'informations sur les questions se rapportant au Protocole de Montréal; organisation de réunions du réseau régional; échange d'informations et d'expériences avec d'autres responsables de l'ozone; et mise en œuvre de programmes de sensibilisation du public (un concours national de dessins d'enfants et l'établissement d'un website).

26. Le bureau de l'ozone fonctionne dans le cadre du projet sur le changement de climat, sous la responsabilité du vice-ministère des ressources naturelles et de l'environnement, qui approuve les plans de travail annuel et reçoit les rapports sur les activités. La campagne de

sensibilisation du public est coordonnée avec le directeur des communications de ce sous-ministère.

Plan d'action

27. Le plan d'action pour la période suivante comprend: réduction des CFC d'au moins 50 pour cent par rapport à la période de référence, d'ici l'an 2005; continuation de la mise en œuvre de projets se rapportant aux PGF y compris le système de permis et l'opération de récupération et de recyclage des frigorigènes; maintien des communications avec les fonctionnaires douaniers concernant l'application du règlement sur les importations/exportations de SAO; mise en œuvre de nouveaux projets; communication des données aux Secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; déploiement d'activités de sensibilisation du public par des séminaires, des bulletins ainsi que par les journaux.

RDP de Corée: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays			
Agence d'exécution			PNUE
Montant originellement approuvé	février 1997	(\$ US)	142 560
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)			95 040
Date d'approbation du programme de pays			Février 1997
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)			2 363,2 2 717,0
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)			1 501,0 1 644,0
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)			462,1
Montant approuvé (\$ US)			3 038 812
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)			926 325
SAO à éliminer (tonnes PAO)			569
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)			260

28. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Assistance technique	31 075
(b)	Préparation du programme de pays	45 200
(c)	Préparation de projets	101 427
(d)	Projets d'investissements	2 700 018
	Total:	2 877 720

Rapport périodique

29. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: établissement du bureau de l'ozone et d'un comité de direction; collecte de données sur la consommation des SAO; promotion et coordination des activités d'élimination des SAO identifiées dans le programme de pays; assistance aux autorités qui établissent la politique

générale sur les questions relatives à l'ozone; mise en œuvre de plusieurs projets d'investissement dans les secteurs des mousses et de dissolvants et d'un projet de non-investissement dans le secteur du BM; formation; formulation d'un nouveau projet de dissolvants (CTC dans le nettoyage des métaux); dissimulation d'informations sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO; exécution de programmes de sensibilisation du public (y compris les événements de la journée de l'ozone et la journée mondiale de l'environnement, des conférences, ateliers, séminaires, concours et programmes de télévision); communication de données SAO aux Secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone.

30. Le bureau de l'ozone au sein du comité national de coordination pour l'environnement, est responsable de collecter les données sur les SAO auprès de différents ministères et de surveiller la production, la consommation et l'importation des SAO et de l'équipement fonctionnant aux SAO, dans les différents secteurs de l'économie. Le bureau de l'ozone convoque régulièrement une réunion de la commission de l'ozone pour discuter de l'état de mise en œuvre des projets et des activités concernant les SAO et faire rapport au comité national de coordination pour l'environnement (formé de hauts fonctionnaires de différents ministères).

Plan d'action

31. Le plan d'action pour la période suivante comprend: renforcement continue de la capacité nationale d'accélérer l'élimination des SAO); intensification de la coordination et de la surveillance des projets et activités approuvés; amélioration de la collecte des données SAO et des systèmes d'envoi de rapports; amélioration de l'échange d'informations avec les autres parties; préparation et exécution d'un projet PGF; fermeture de l'usine de production de CFC; préparation de projets additionnels dans le secteur de dissolvants; présentation de rapports aux secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone; analyse et diffusion d'informations sur les questions relatives à la protection de la couche d'ozone; programme de sensibilisation du public (séminaire, ateliers, conférences, concours).

Paraguay: Renouvellement du renforcement institutionnel

Sommaire du projet et profil du pays		
Agence d'exécution		PNUE
Montant originellement approuvé	février 1997 (\$ US)	66 300
Montant demandé pour le renouvellement (\$ US)		44 200
Date d'approbation du programme de pays		Février 1997
Consommation de SAO indiqué au programme de pays (1996), (tonnes PAO)		211,2
Dernière consommation de SAO (1999) (tonnes PAO)		346,5
Période de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		144,8
Montant approuvé (\$ US)		633 817
Montant déboursé (jusqu'à décembre 1999) (\$ US)		244 265
SAO à éliminer (tonnes PAO)		56
SAO éliminées (jusqu'à décembre 1999) (tonnes PAO)		56

32. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif:

		US \$
(a)	Préparation de programmes de pays	44 070
(b)	Préparation de projets	56 500
(c)	Projets d'investissement	458 328
	Total:	558 898

Rapport périodique

33. Les principales réalisations signalées dans le rapport périodique comprennent: établissement d'un bureau de l'ozone; développement d'une base de données relatives à l'importation et à l'exportation des SAO; application de lois pour la promotion d'un mécanisme tendant à restreindre les importations de SAO; exécution de projets d'investissement dans le secteur des mousses; préparation de projets de PGF (présenté à la 32^e réunion du comité exécutif); mise en œuvre de programmes de sensibilisation du public (journaux, publication, séminaires conférences expositions de peintures dans les écoles); envois de rapports aux Secrétariats du Fonds Multilatéral et de l'ozone.

34. Le pays n'a pas été en mesure de se conformer au gel des CFC de 1999. Le décret numéro 3980 restreignant l'importation des SAO est entré en vigueur en novembre 1999, obligeant les importateurs à dénoncer les quantités de SAO importées. Une fois cette information complétée, il sera établi un plafond pour l'importation du CFC-12. On a proposé l'établissement d'un « impôt écologique » sur les SAOs. Ces mesures avec la mise en œuvre d'un projet de PGF, vise à réaliser une réduction importante dans l'importation de CFC. Le bureau de l'ozone est logé sous le Comité pour l'environnement qui traite de toutes les données communes relatives aux SAO, et ce comité relève directement du vice-ministre de l'environnement et des ressources naturelles.

Plan d'action

35. Le plan d'action pour la période suivante comprend: réduction de la consommation du CFC-12 dans le secteur de la réfrigération, dans une proportion allant jusqu'à 50 pour cent la première année (à la fin de la période la consommation ne dépassera pas 146 tonnes) par le truchement d'exécution du projet PGF; publication d'un règlement supplémentaire au décret no 3980; mise en œuvre d'un système de contrôle des SAOs; contrôle de l'utilisation des halons et des solvants; gel sur la consommation de BM; envoi annuel de données aux secrétariat du Fonds Multilatéral et de l'ozone; et continuation des programmes de sensibilisation du public.